



RCS : AMIENS

Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1958 B 00072

Numéro SIREN : 581 720 729

Nom ou dénomination : CABINET VDB ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2014 sous le numéro de dépôt A2014/001977

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **AMIENS**



273898

Dénomination : CABINET VDB ET ASSOCIES
Adresse : 15 avenue Paul Claudel 80480 Dury -FRANCE-

n° de gestion : 1958B00072
n° d'identification : 581 720 729

n° de dépôt : A2014/001977
Date du dépôt : 27/05/2014

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 29/04/2014 prorogation exceptionnelle de la
durée de la date de clôture de l'exercice sociale et
de la fixer au 31/05/2014



273898

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

AMIENS

CABINET VDB ET ASSOCIES
15 Avenue Paul Claudel
80480 DURY

Nos références : n° de dépôt : **A2014/001977**
n° de gestion : **1958B00072**
n° SIREN : **581 720 729 RCS Amiens**

CERTIFICAT DE DEPOT D'ACTES

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 27/05/2014 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société de :

CABINET VDB ET ASSOCIES - Société par actions simplifiée
15 avenue Paul Claudel 80480 Dury -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

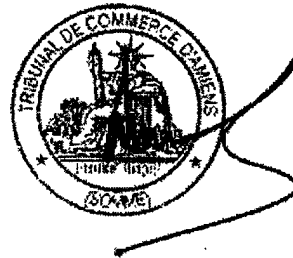
**procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29/04/2014 prorogation
exceptionnelle de la durée de la date de clôture de l'exercice sociale et de la
fixer au 31/05/2014 (1 exemplaire)**

Concernant les événements RCS suivants :

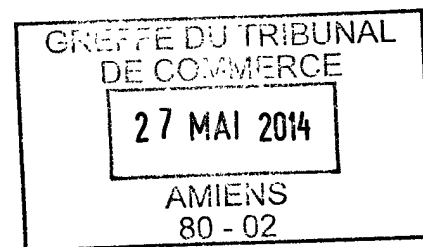
**Prorogation exceptionnelle de la date de cloture de l'exercice social du
29/04/2014**

Fait à Amiens, le 27/05/2014

Le Greffier



Cabinet VDB et Associés
S.A.S au capital de 250 000,00 Euros
Siège social : 15 Avenue Paul Claudel
80480 DURY
R.C.S : AMIENS 581 720 729



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,
LE VINGT NEUF AVRIL,
A NEUF HEURES.

Les actionnaires de la société Cabinet VDB et Associés, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social: 15 avenue Paul Claudel 80480 DURY, sur convocation de son Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Monsieur Michel BOIVIN préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société FGA représentée par Monsieur François GARNIER et la société C.R. AUDIT représentée par Monsieur Rachid AISSAOUI, associées et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Gilles VATBLED est désigné comme secrétaire.

Monsieur Erwan LESSART, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus que le quorum requis et qu'en conséquence, l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes et le récépissé ;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du Conseil d'Administration ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification temporaire de la date de clôture de l'exercice social;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier exceptionnellement la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 mai 2014, à compter de ce jour.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 5 mois, du 1^{er} janvier 2014 au 31 mai 2014.

Puis, à l'issue de cet exercice, la date de clôture sera de nouveau fixée au 31 décembre de chaque année, par conséquent le prochain exercice commençant le 1er juin 2014 se clôturera le 31 décembre 2014 et aura donc une durée exceptionnelle de 7 mois.

Puis par la suite, les autres exercices seront alignés sur l'année civile et auront une durée de 12 mois.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette modification, il ne semble pas nécessaire de modifier les statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

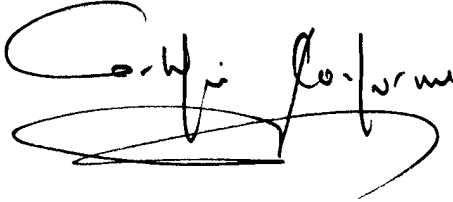
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

M. Michel BOIVIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Boivin', with a large, stylized flourish underneath.

Le Secrétaire

M. Gilles VATBLED

Les Scrutateurs

M. Rachid AISSAOUI

M. François GARNIER